



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 2 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des Ecuries d'Avesnelles sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 26 septembre 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 64

Présents :

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle PREVOST

Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU a donné procuration à Benoît BOUDJEMA, Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Anne-Laure CATTELOT a donné procuration à Sébastien SEGUIN, Gérard GUERTZMANN a donné procuration à Benoît BOUDJEMA, Sylvie CABOOR a donné procuration à Christian CASTEL, Jacky ROUSSELLE

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaupaire sur Sambre : Pierrick FORET a donné procuration à Monique PETITJEAN, conseillère suppléante

Commune de Beaurieux : David HOUILLIEZ

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE, Xavier MOUVET

Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT

Commune de Doulers : Freddy THERY a donné procuration à Patrick DEHEN

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON, Maryse BERNARD, Claire DEGROOTE a donné procuration à Alain RICHARD

Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN

Commune de Floursies : Alain DELTOUR a donné procuration à Bruno MOYEN

Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT

Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX

Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET a donné procuration à Thierry THIROUX
Commune de Hestrud : André BERTEAUX
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT
Commune de Liessies : Alain RICHARD
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ
Commune de Ramousies : Brice AMAND
Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT, Sabine BUFI a donné procuration à Jean-Pierre DESSAINT, Daniel DEUDON a donné procuration à Christine BASQUIN, Anne-Marie LENTIER
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET, Didier CARETTE, Thierry LEMOINE
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS
Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ, Christian BINOIT
Commune de Solrignes : Rémi LE ROUZIC
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART a donné procuration à Nicolas DOSEN
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER

Absents, excusés :

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE
Commune de Choisies : Bernard PAQUET
Commune de Damousies : Claudine DENOYELLE
Commune de Sains du Nord : Natacha VANELSLANDE
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES

Objet de la délibération : Réseau de lecture publique : Présentation du schéma communautaire de lecture publique

Numéro de la délibération : DC_2023_082

Pièce jointe : *(Néant)*

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 64

- = - = - = - = - = - = - = - = - = -

Depuis le 29 novembre 2013, la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois exerce la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ». Avec treize équipements de type « bibliothèque », c'est un véritable réseau de lecture

publique dont il est question. Le fonctionnement consiste en **l'animation et la gestion du réseau de lecture publique.**

Afin de se conformer à l'article 12 de la loi ROBERT, la 3CA dresse **son schéma de développement de la lecture publique.** Faisant suite aux différents diagnostics élaborés par le cabinet Emergences Sud, il vise à structurer le réseau intercommunal.

Afin de travailler les différents aspects du schéma, le groupe de travail initialement formé pour suivre les rendus du cabinet Emergences Sud, continue de se réunir.

Sur le plan bâtiminaire, il est proposé de suivre les recommandations du cabinet à savoir :

- Création d'un local support à la zone d'activité du moulin Saint Pierre.
- Réflexion sur un équipement structurant pour le bassin Nord (Solrézis)
- Evaluation de chaque équipement du réseau afin de les rendre plus attractifs quand cela est possible. Là où les locaux ne peuvent satisfaire les exigences pour un accueil agréable du public, il est proposé le passage sur une offre en « Hors les murs » (portage de caisses de livres aux écoles, don d'une partie du fond existant à la bibliothèque scolaire, visite régulière de la caravane « pop-up » (mini bibliothèque itinérante))

Sur le plan des services, il est recommandé que sur les quatre bassins de lecture définis lors des études présentées, la médiathèque structurante (Avesnes-sur Helpe, Prisches, Sains-du Nord ou Solre le Château) apporte un niveau de service de base identique à l'ensemble de la population (bibliothèque, ludothèque, point informatique, espace d'animation).

Pour les bibliothèques relais ne fonctionnant pas suffisamment, un travail avec la population de chaque village sera mené de manière participative afin de répondre aux attentes des habitants.

D'autres actions de coordination seront développées sur les champs de la programmation culturelle, de la communication, de l'identité visuelle, ...

Afin d'avoir une communication plus claire, il est proposé de nommer le réseau « Réseau des médiathèques du Cœur de l'Avesnois » qui sera utilisé dès à présent dans les démarches de subventions par exemple.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 mai 2013 portant création de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois issue de la fusion de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, du syndicat intercommunal de ramassage des ordures ménagères d'Avesnes sur Helpe, du syndicat intercommunal de ramassage des ordures ménagères de Solre le Château, à l'exception de la commune de Willies,

Vu les arrêtés successifs portant modifications statutaires de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois,

Vu la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021, dite loi ROBERT et notamment son article 12, relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique dispose que « *lorsqu'un établissement public de coopération intercommunal décide que la lecture publique est d'intérêt intercommunal, il élabore et met en place un schéma de développement de la lecture publique* »,

Vu le Code du Patrimoine,

Considérant les compétences de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, et notamment sa compétence « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire* »,

Considérant les objectifs de la politique de lecture publique du territoire visant notamment à accompagner le réseau de lecture publique au travers d'un schéma formalisé,

Considérant les différents diagnostics élaborés par le cabinet Emergences Sud visant à structurer le réseau intercommunal,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le schéma communautaire de lecture publique,

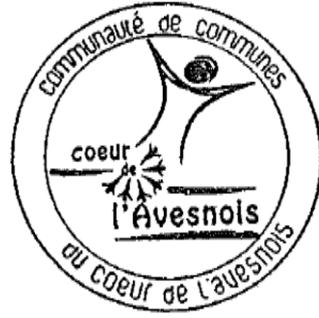
DECIDE de nommer le réseau de lecture publique « Réseau des médiathèques du Cœur de l'Avesnois »,

PRECISE que le « *fonctionnement d'équipements culturels* » consiste en « l'Animation et la gestion du réseau de lecture publique »,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le Président,
Nicolas DOSEN



Publié sur le site Internet le 06/10/2023

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu le 04/10/2023

Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20231002-DC_2023_082-DE